

TESTING (curatif et préventif)

1. Est- ce le médecin coordinateur de l'établissement qui teste les résidents et le personnel ?

Ça peut être le médecin coordinateur mais pas obligatoirement. L'institution peut faire appel à un autre médecin. Il est alors nécessaire que ce médecin soit enregistré dans la plateforme bis afin de pouvoir encoder les tests et recevoir les résultats.

2. La prise en charge financière de ces testing peut-elle être assurée être assuré par le SPF ?

La prise en charge des échantillons et de l'analyse est couverte par le Fédéral. Cependant, le cout de la réalisation des tests est à charge du service.

3. Combien de temps pour les résultats des tests ?

Habituellement entre 24 et 48 heures.

4. Les 1ers tests des certains usagers et du personnel étaient positifs, à quel moment l'institution peut-elle repasser les tests aux résidents et au personnel ?

Une personne positive ne peut pas être retestée dans les 8 semaines qui suivent le test positif. Les personnes négatives peuvent être retestées.

TESTING PREVENTIF

5. Ces tests préventifs sont-ils possibles également pour les centres qui ne sont pas subsidiés ?

Oui

6. A qui devons-nous faire la demande de testing préventif de notre personnel ?

Cette information est reprise dans la circulaire du 24 novembre relative au testing préventif.

Des adresses mail AVIQ sont prévues en fonction des secteurs :

testingmahapc@aviq.be pour les services résidentiels pour personnes handicapées

marina.goffelli@aviq.be pour les services à la vie journalière

aurelien.mathieu@aviq.be pour les services d'hébergement non agréés

7. Testing préventif du personnel par la médecine du travail ? par qui ?

Le service choisit le médecin qui réalisera le test que ce soit le médecin coordinateur, un médecin référent, un médecin du travail.

8. Le testing préventif tous les 7 jours : s'agit-il de tests salivaires ? beaucoup plus facile à organiser, surtout dans le secteur du handicap...

Non, il s'agit de tests PCR.

9. Concernant les tests préventifs pouvant être demandés depuis ce jour, doit on effectuer à chaque fois une demande ou une seule fois en précisant un planning souhaité de dépistage préventif ? Merci

Les demandes doivent être réalisées pour chaque testing.

10. Le test préventif du personnel peut-il être effectué plusieurs fois à un intervalle de 7 à 10 jours ?

Oui.

AGENT de REFERENCE

11. Comment savoir qui est notre **agent référent** ?

C'est habituellement l'agent qui a pris contact avec le service en cas de clusters.

PIU

12. **PIU** - qui est en charge de les mettre à disposition des bourgmestre et Gouverneur ou doit-on les réserver en nos services ? Merci

Le PIU doit être envoyé à l'Agence et conservé dans le service.

AUTRES SERVICES

13. Les **SLS ne** sont pas concernés par l'encodage sur plateforme PLASMA. Comment demander un soutien si besoin ?

La direction de l'hébergement ainsi que la direction audit et inspection sont contactables et disponibles pour répondre aux questions et apporter un soutien le cas échéant.

14. Pourquoi ne pas tester les services d'aide en milieu de vie ?

Parce que les personnes accompagnées par les services d'aide en milieu de vie ne vivent pas dans des collectivités, elles vivent dans leur propre domicile et sont donc soumises aux mêmes règles et procédures que la population générale.

MATERIEL de PROTECTION / STOCK STRATEGIQUE

15. La distribution de matériel de protection (masques kn95, surblouses etc..) pour le secteur du handicap - hébergement où cas confirmés- est-elle encore envisagée, prévue par l'AVIQ cf distributions précédentes qui étaient bienvenues. Rq/ stock stratégique pour couvrir 1 période de 3 mois pas tjs facile à effectuer, bcp d'incertitudes pour prévoir cela !

A ce stade-ci, les distributions de l'AVIQ ne sont plus d'actualité. Les services ont l'obligation de constituer leur propre stock stratégique de 3 mois. Le stock stratégique de la Région Wallonne n'est normalement activable qu'en cas de pénurie générale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Les agents référents de l'AVIQ peuvent apporter un soutien dans la constitution des stocks en communiquant le cas échéant des adresses de fournisseurs.

SPOC/ Gouverneur

16. Les **SPOCS** sont mobilisés par les agents AVIQ ou c'est la cellule du gouverneur qui nous contacte ?

FORMATION

17. Bonjour. J'ai eu des difficultés pour m'inscrire aux formations proposées à l'hygiène, à la communication et au soutien psychologique (2 journées) comment puis-je faire ?

*Nous pouvons réaliser cette inscription pour vous. Pour le moment les dates sont complètes mais de nouvelles vont être ouvertes rapidement. Nous vous soumettrons celles-ci dès leur sortie. Afin de réaliser cette inscription, vous pouvez nous envoyer les coordonnées des participants (**nom, prénom, fonction, adresse mail**) ainsi que **votre numéro d'agrément** à l'adresse mail suivante : formation.hygiene@aviq.be*

Vous serez également inscrite dans notre listing d'attente.

Pour toute information complémentaire, merci de nous écrire à l'adresse : formation.hygiene@aviq.be

FOREM

18. Un parcours du combattant pour trouver un cuisinier de collectivités. Ce n'est pas seulement le cas pour les infirmières et les aides-soignantes. Lorsque l'on contacte les écoles en direct, elles ne sont pas du tout

Nous invitons cette institution à contacter son conseiller entreprises, si elle en dispose déjà. A défaut, elle peut contacter notre centre de contact au numéro gratuit 0800/93 946 : un conseiller entreprises lui sera affecté directement et la demande sera prise en charge par ce conseiller dans les 24h. Cette institution peut aussi renseigner son besoin de recrutement sur la plateforme Plasma de l'AVIQ. Ces besoins sont relayés quotidiennement au Forem par l'AVIQ et nos conseillers entreprises les traitent dès réception.